



Devis signé, pas d'acompte et plus de nouvelle...

Par **shadowgirl811**, le **26/04/2012** à **12:40**

Bonjour,
Je remercie par avance les personnes qui m'aideront.

Je suis auto-entrepreneur Web designer. Au mois de Décembre 2011, un client m'a renvoyé un devis signé avec la mention "bon pour accord" avec le chèque d'acompte de 30%. J'ai été obligé de lui renvoyer car par le bon ordre sur ce chèque.

Depuis, je n'ai plus aucune nouvelle... Pas de chèque, pas de réponse au courrier, mail et appel téléphonique.

Que puis-je faire ? Ai-je le droit de réclamer la totalité du montant du devis ? De l'acompte ? Je précise que j'avais commencé à travaillé sur le projet même si j'avais dit au client par téléphone que je ne commencerai qu'à réception du chèque d'acompte.

Merci par avance pour vos réponses.

Cordialement.